

PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat

Liffré = Cormier
COMMUNAUTÉ



Le PLUi-H dessine l'avenir de notre territoire

Fixer le cap

Le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant le volet Habitat (PLUi-H)** fixe les **orientations du développement et de l'aménagement du territoire** de Liffré-Cormier Communauté pour les 10 à 15 prochaines années.

9
communes

27 563
habitants

250 km²

Où et comment construire ?

Le PLUi-H définira les **règles applicables aux permis de construire et aux autres autorisations d'urbanisme**. Il déterminera les **droits à construire** de chaque parcelle, privée ou publique, et remplacera à terme les documents d'urbanisme existants sur les communes de Liffré-Cormier Communauté.

Pourquoi suis-je concerné ?

Les thématiques abordées sont en lien direct avec le **quotidien des habitants**. Elles sont traitées de manière transversale dans le PLUi-H afin d'aboutir à un **projet cohérent et adapté aux différents enjeux du territoire**.



Les objectifs du PLUi-H



Relever les défis de la transition écologique



Rendre la vie plus facile



Porter attention à chacun



Accompagner l'essor d'une économie à Haute valeur ajoutée

À NOTER : UN H POUR HABITAT

Le futur PLUi-H intégrera un volet spécifique dédié à l'habitat pour répondre aux nombreux enjeux de cette thématique :



obtenir un état des lieux de l'offre de logements



déterminer les actions à mener pour réhabiliter des logements



réduire le nombre de logements vacants



fixer la programmation de logements sur le territoire



améliorer la performance énergétique des logements



favoriser la mixité sociale



La trajectoire ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

Issue des travaux de la convention citoyenne pour le climat, la loi Climat et Résilience vise à **lutter contre le dérèglement climatique et à renforcer la résilience face à ses effets**.

Dans ce cadre, le PLUi-H doit intégrer la mise en place d'une trajectoire permettant d'**aboutir au Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050**, avec des objectifs de réduction de l'artificialisation nette par tranches de 10 années.

Entre 2021 et 2031

Réduction de moitié de la consommation d'espace par rapport à la consommation des 10 dernières années

À partir de 2031

Limitation de l'artificialisation des sols par rapport à la période précédente

À partir de 2050

Chaque mètre carré artificialisé devra être compensé, en restituant la même surface aux espaces naturels, agricoles et forestiers

En 2050, toute nouvelle opération d'artificialisation des sols devra être compensée par une action de renaturation



Être acteur du PLUi-H

S'informer



Espace d'information sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté (www.liffre-cormier.fr)



Articles dans la presse locale et les bulletins



Exposition itinérante



Réunions publiques

S'exprimer



Ateliers participatifs



Enquête en ligne



Contribution par courrier à l'attention de :

- Liffré-Cormier Communauté, Pôle urbanisme, foncier, habitat ;
- 8 le Carfour - 35340 La Bouëxière (sous la dénomination : « concertation publique – Élaboration PLUi-H »).



Registres de concertation mis à disposition, à la mairie de chaque communes membre et sur internet : www.pluih-liffre-cormier.fr

Les étapes incontournables de l'élaboration du PLUi-H

